



République de Guinée

Direction Préfectorale de la Santé de Coyah



ONG AFA

Aide à l'Enfance Africaine

Protocole de référence et de prise en charge des enfants non accompagnés / séparés ou guéris d'Ebola autour du CTE de Wonkifong/Coyah

UNICEF Guinée
Child Protection
Mars 2015



Protocole de référence et de prise en charge des enfants non accompagnés / séparés ou guéris d'Ebola autour du CTE de Wonkifong/Coyah



1 Identification et enregistrement de l'Enfant Non Accompagné /Enfant Séparé (ENA/ES).

Un ENAS reçu au CTE est identifié, enregistré par le Point focal PE, ou en son absence par le Directeur du CTE

2 Référencement de l'ENA/ES ou de l'enfant guéri à la Coordination préfectorale Ebola pour assurer son transport jusqu'à une famille d'accueil.

- Le point focal du CTE contacte le chargé des maladies ou en son absence le Directeur de l'hôpital, qui prend les mesures pour assurer le transport de l'enfant du CTE à la famille d'accueil.
- Le point focal de la Coordination préfectorale Ebola contacte le président du CLP, ou en son absence, un membre du CLP qui donne les coordonnées de la famille d'accueil désignée pour la prise en charge.

3 Réception et enregistrement de l'enfant par le CLP et la famille d'accueil.

Le point focal du CLP en collaboration avec le chargé préfectoral de l'enfant, prend contact avec la famille d'accueil et se rendent à son domicile pour la réception de l'enfant et pour le confier à la famille d'accueil. Une fois dans la famille d'accueil il est enregistré dans le registre du comité du CLP et la famille d'accueil signe la fiche d'engagement à s'occuper de l'enfant contact pendant 21 jours maximum

4 Prise en charge de l'ENA/ES ou de l'enfant guéri par la famille d'accueil désignée.

Les familles d'accueil sont désignées à tour de rôle selon l'ordre d'arrivée des enfants.

La durée maximale de prise en charge de l'enfant par la famille d'accueil jusqu'à sa réinsertion est de 21 jours.

5 Prise en charge médicale au sein de la famille d'accueil de l'enfant NAS qui aura été en contact avec son parent/tuteur malade avant son arrivée au CTE

- chaque jour et 2 fois par jour, la Coordination préfectorale (point focal chargé des maladies se charge de la prise de température de l'enfant et prend des mesures pour assurer immédiatement son référencement et son transport au CTE, en cas de signes de maladie assimilables à Ebola. En cas d'infection ordinaire, le CLP réfère l'ENAS au service de pédiatrie de l'hôpital .
- L'enfant guéri ne sera pas soumis au suivi médical journalier. Toutefois, au cas où cet enfant guéri présenterait des signes d'infection ordinaire, il sera référé par la famille d'accueil, en accord avec le CLP, au service de pédiatrie de l'hôpital par le biais du point focal ci-dessus désigné .

6 Suivi de la prise en charge de l'enfant dans la famille d'accueil

le président du CLP ou son remplaçant contacte tous les jours la famille d'accueil concernée et effectue des visites domiciliaires de cette famille 2 fois par semaine.

7 Enregistrement par le CLP des informations concernant l'enfant au sein de la famille d'accueil à chaque visite et chaque appel téléphonique.

8 Réinsertion de l'enfant

Pour tout ENAS ou enfant guéri dont le parent ou le tuteur aura décédé dans le CTE, le CLP, sous la supervision de AFA, se chargera de la prise de contact et de la médiation, Le cas échéant, avec la famille élargie de l'enfant, dans son village/secteur, en vue d'assurer sa réinsertion avant le délai de 21 jours. Le CLP prendra attache avec la structure de protection concernée (CLEF ou CVPE) ou à défaut avec les leaders communautaires du village/secteur concerné pour tout appui à la réinsertion de l'enfant.

9 Appui à la prise en charge de l'enfant rendu orphelin après la réinsertion

AFA se charge du référencement de l'enfant à Plan Guinée qui lui donne accès au paquet de services prévu à cet effet .

ENA/ES : Enfant Non Accompagné /Enfant Séparé CTE: Centre de Traitement Ebola

CLP : Comité Local de Protection CVPE: Comité Villageois de Protection de l'Enfant

DPAS : Direction Préfectorale de l'Action Sociale

Coordination du processus

L'ONG AFA est en charge de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de ce protocole pour tout cas d'ENAS/guéri enregistré par le CTE, en appui à la Direction Préfectorale de l'Action Sociale (DPAS).

Rôle de la DPAS

La DPAS reçoit d'AFA un rapport formel sur tout cas d'ENAS/guéri qui rentre dans le processus. La DPAS assure le suivi régulier de la prise en charge de l'enfant. A la clôture de chaque cas, AFA se charge de soumettre un rapport à la DPAS

Contacts Coyah

• DPAS

Hadja Fatoumata Baldé ,

Tel: 664 46 80 01

• Point focal Protection de l'Enfant,

Dr Sékou Keita, Tel: 622 523 157

• Directeur du CTE,

Dr Sekou Cisse, Tel: 622 955 151

• Chargé des maladies

Dr Téoro Koikoi G Tel: 664 086 916

• Directeur de l'hôpital de Coyah

Dr Dzotsi Doh Azoko Tel: 622 93 28 35

• Président du CLP

M. Mohamed L. Sylla, Tel: 655 35 18 11

♦ M. Touré Alfousaya, (Personne contact pour la réinsertion de tout enfant venant de Forécariah): 660 57 04 76